

## Réforme électorale

Afin de faciliter et d'encourager la participation des citoyens à la vie électorale, la loi du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales simplifie et élargit les conditions d'inscription depuis le 1er janvier 2019...



**Un répertoire électorale unique et permanent (REU)** tenu par l'INSEE est créé afin de centraliser et d'améliorer la fiabilité (plus de risque d'inscription dans plusieurs communes par exemple) des listes électorales. Les citoyens pourront aller directement consulter le REU afin de vérifier leur inscription.

Cette réforme facilite l'inscription des citoyens sur les listes électorales jusqu'à six semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédente. A titre transitoire, **les demandes d'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai prochain, doivent se faire au plus tard le 31 mars 2019.**

Les citoyens peuvent également s'inscrire directement en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

### **Autres nouveautés :**

- Les jeunes de moins de 26 ans peuvent s'inscrire sur la commune de leurs parents.
- La durée de paiement des impôts locaux sur Vaureal pour prétendre à une inscription

sur la liste électorale est réduite de cinq à deux ans.

Cette réforme renforce également les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et radiations. Elle institue la **mise en place d'une commission de contrôle** par commune chargée d'opérer une vérification a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

### **Infos pratiques**

Une nouvelle carte électorale sera adressée aux Vauréaliens avant les élections européennes dans laquelle sera noté leur numéro d'identifiant national ainsi que leur bureau de vote.

### **Liens utiles**

[En savoir plus sur la commission de contrôle](#)

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)